



**Objet : Délégation de fonctions et de signature à Sylvie BLOT, conseillère municipale.**

Le Maire de la ville d'INDRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et suivants,  
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,  
Vu la délibération du conseil municipal n°2026.15 fixant le nombre d'adjoints,  
Vu l'arrêté n°AP.AG 2026.03.102 en date du 26 mars 2026,  
Considérant que les huit adjoints sont tous titulaires d'une délégation,  
Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale,  
de déléguer une partie des fonctions du maire,  
Considérant qu'il convient d'autoriser les conseillers municipaux à signer les bons de commande relatifs à leur délégation,

## ARRETE

### Article 1

L'arrêté n°AP.AG 2026.03.102 est rapporté.

### Article 2

Madame Sylvie BLOT, conseillère municipale, reçoit délégation pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du maire, les fonctions relatives aux secteurs **de la petite enfance, de la restauration scolaire et de la santé**, notamment :

#### **Petite enfance :**

- Assurer le suivi de la politique d'accueil des jeunes enfants.
- Concertation dans le cadre du Projet Educatif du Territoire et suivi des relations partenariales.
- Participer à la définition des orientations municipales en matière de petite enfance
- Décisions relatives à l'inscription, à l'admission et au suivi des enfants dans les structures de petite enfance (Multi accueil municipal ou privé.)
- Autorisations d'accueil occasionnel ou régulier ;
- Signature des contrats avec les familles.

#### **Restauration scolaire :**

- Assurer le suivi du service de restaurations scolaire
- Suivi des engagements en matière environnementale et nutritionnelle (Egalim, bio, local)
- Piloter le suivi de la démarche Mon Restau Responsable en lien avec les partenaires éducatifs locaux
- Signature des courriers et décisions relatifs aux régimes alimentaires particuliers dans le cadre des règles sanitaires et nutritionnelles en vigueur, pour les enfants de moins de 3 ans.

#### **Santé :**

- Mise en œuvre de la politique de la ville en matière de santé
- Développement d'action de prévention

- Suivi du contrat local de santé métropolitain pour la ville d'Indre
- Lien avec les partenaires de santé du territoire

### Article 3

Dans le cadre de cette délégation, Madame Sylvie BLOT est habilitée :

- A organiser toutes les réunions,
- A participer aux instances de concertation métropolitaines,
- A signer tous actes, courriers, décisions et documents administratifs à l'exception de ceux expressément réservés au maire par la loi relevant de ces domaines.

### Article 4

Délégation est également donnée à Madame Sylvie BLOT pour la signature des bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT qui concernent les secteurs de la petite enfance, de la restauration scolaire et de la santé.

### Article 5

Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront porter la mention « *pour le Maire et par délégation, Sylvie BLOT, conseillère municipale* ».

### Article 6

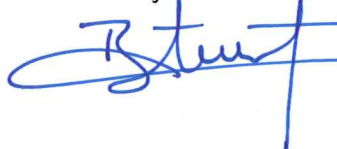
La présente délégation peut être retirée à tout moment par arrêté du Maire.

### Article 7

Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressée, transmis au représentant de l'État dans le département, et inscrit au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à INDRE, le 14 avril 2026

Le Maire,  
Anthony BERTHELOT



Arrêté notifié à l'intéressée le  
(date et signature)

30/04/26



Date publication :